



**PRÉFET  
MARITIME  
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture maritime  
de la Méditerranée  
Division « action de l'Etat en mer »**

Toulon, le 05 JAN. 2021  
N°50009/PREMAR MED/AEM/NP

Le vice-amiral d'escadre Laurent Isnard  
préfet Maritime de la Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes

- OBJET** : commune de Cannes - concession d'utilisation du domaine public maritime.
- RÉFÉRENCES** : a) articles R2124-4 et R2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques ;  
b) avis de la commission nautique locale du 05 octobre 2020 ;  
c) bordereau d'envoi n° 2020/556 du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Par bordereau d'envoi référencé, vous avez sollicité mon avis sur la demande de renouvellement de la concession d'utilisation du domaine public maritime formulée par la commune de Cannes portant sur divers ouvrages d'accostage sur l'île Sainte-Marguerite dans le cadre d'un programme de mise en sécurité et de réaménagement. Ainsi, sont prévus la construction en dur d'un ponton ainsi que des travaux de démolition sur d'autres pontons avec ou sans reconstruction.

Après examen du dossier, j'ai l'honneur de donner un avis favorable au titre des deux articles référencés à cette demande de renouvellement qui n'aura pas d'incidences nouvelles sur le plan nautique. Lors des travaux, la mise en œuvre et le suivi des mesures d'évitement et de réduction devront permettre de maîtriser les impacts sur les espèces végétales protégées.

Pour le préfet Maritime de la Méditerranée et par délégation,  
le commissaire général Thierry Duchesne  
adjoint au préfet Maritime,  
chargé de l'action de l'Etat en mer,

## LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes

COPIES :

- AEM/PADEM/RM
- Archives (dossier n° 03 chrono)